



AVIS DE COURSE



Régate “Le Trophée des Ports”

Samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

Lac du Der

Organisée par le CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont – 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Préambule :

Régate inscrite au calendrier fédéral FFVoile, de Grade 5A comptant pour le Challenge du Lac.

1. REGLES: LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR:

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile 2025/2029
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, elles sont précisées en annexe “prescriptions”.
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Les prescriptions sanitaires ou autres de la FFVoile, applicables à la date de la régata.
- 1.5. Les prescriptions préfectorales éventuelles édictées dans le cadre de l'arrêté autorisant la manifestation nautique.
- 1.6. Le règlement de police du Lac..
- 1.7. Les règles de Classes:
 - 1.7.1 “Classe Osiris HABITABLES 2025”.pour les voiliers habitables.
 - 1.7.2 “Classe INQ” chaque type de bateau sera conforme à sa propre classe (OPEN 500, Tempest, Vent d'Ouest, etc...)
- 1.8. Le règlement du Challenge du Lac..
- 1.9. Le présent Avis de Course.
- 1.10. Les Instructions de course type Habitable 2025/2029, et leurs annexes..
- 1.11. En cas de traduction de ces avis de course, le texte français prévaudra,

2. PUBLICITÉ

- 2.1. Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course, avant le départ, la liste des concurrents concernés.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 3.1. La régata est ouverte:
 - 3.1.1 aux bateaux monocoques, en règle avec l'autorité nationale, de la catégorie OSIRIS HABITABLES. 2025, des groupes A, B, C, D, E, F, L, R, et micro,
 - 3.1.2 aux voiliers monocoques de la catégorie quillards de sport “INQ” (OPEN 500, Tempest, Vent d'Ouest, etc...etc...)
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire par mail au CN Giffaumont en envoyant **avant le mercredi 15 avril 2026**, le formulaire type d'inscription dûment rempli, accompagné du règlement. Les demandes de licences temporaires sont possibles en fournissant (civilité, date de naissance, adresse et téléphone du titulaire de la licence à souscrire). Passé ce délai, les droits d'inscription seront majorés de 10€00, et la participation au repas des équipages ne sera pas garantie.
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent pouvoir fournir au moment de leur inscription:
 - La licence FFVoile valide annuelle ou temporaire pour tous les équipiers adultes.
 - Pour les équipiers mineurs, la licence FFVoile valide annuelle ou temporaire, le questionnaire médical dûment rempli et une autorisation parentale..
 - L'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - Le certificat de jauge ou de conformité et/ou la carte d'identité valide du bateau.
- 3.4. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront :
 - Justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
 - Justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.
 - Pour les équipiers mineurs, le questionnaire médical dûment rempli et une autorisation parentale.

4. DROITS D'INSCRIPTION

4.1. **Les droits requis sont de 20€00 par bateau. (30€00 si hors délai)**

4.2. Licence annuelle adulte, 72€00 par licence.

4.3. Licence annuelle jeune, 32€00 par licence.

4.4. Licence temporaire 1 jour, 25€00.

4.5. Licence temporaire 4 jours 50€00.

4.6. **Repas des équipages 25€00 par personne.**

Règlement à l'inscription par virement, IBAN du CN Giffaumont (FR76 1100 6006 0037 5309 2100 185) ou chèque bancaire à l'ordre du CN Giffaumont.

5. PROGRAMME

5.1. Inscription par mail avant le mercredi 15 avril 2026.

5.2. Confirmation des inscriptions et inscriptions des retardataires sur place jusqu'à 12h00 samedi 25 avril 2026

5.3. Heure du premier signal d'avertissement samedi 25 avril 2026: 14h00.

5.4. Courses à suivre.

5.5. Heure du premier signal d'avertissement dimanche 26 avril 2026: 9h30.

5.6. Pas de départ après 13h30 le dimanche 26 avril 2026.

5.7. Proclamation des résultats dimanche 26 avril 2025: vers 15h00.

6. JAUGE.

6.1. Un contrôle pourra être effectué sur l'eau ou au port.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE.

7.1. Les IC et leurs annexes seront affichées au tableau d'affichage officiel du Club-house, et distribuées au concurrent au moment de la confirmation des inscriptions.

8. PARCOURS.

8.1. Les parcours seront de types côtiers et/ou construits comme indiqué en annexe parcours.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉS.

9.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT :

10.1. Classe Osiris HABITABLES classement en temps compensé système temps sur distance avec CVL.

10.2. Classe INQ, classement en temps compensé avec système temps sur distance avec CVL.

10.3. Des classements par extraction pourront être fait en monotypie à partir de 5 bateaux.

10.4. Une course devra être courue pour valider l'épreuve.

10.5. De quatre à sept courses courues, retrait du plus mauvais score d'une course.

10.6. A partir de huit courses courues, retrait des deux plus mauvais scores.

11. COMMUNICATION RADIO.

11.1. La présence d'une VHF en état de fonctionnement est fortement conseillée – **Canal 72.**

11.2. Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer, ni recevoir de transmissions et communications radio pendant qu'il est en course qui ne soient recevables par tous les bateaux.

11.3. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX.

12.1. Les meilleurs. seront récompensés.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE.

13.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir la règle 4, «Décision de courir»..

13.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE.

14.1. En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

15.1. Pour toutes informations complémentaires, contacter :

LE CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont, 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Tél. 03 26 72 81 23 (transfert d'appel) Portable : 06 76 11 89 09

E-mail : cngiffaumont@orange.fr Site : <http://www.cng-der.com>